

Achat immobilier suite décès sans succession

Par Panchaud Thierry, le 27/08/2018 à 18:23

Bonjour,

Une magnifique petite maison en pierre appartenant à une personne agée décédée depuis plusieurs mois est en total abandon.

j'ai retrouvé le notaire ayant le dossier de succession et lui ai envoyé un premier courrier il y a deux mois puis un second la semaine dernière pour signifier mon intérêt pour le rachat de cette petite maison comme me l'a proposé la secrétaire (après m'avoir elle même demandé de confirmer que j'étais bien déjà client du cabinet:)...).

Comment se passe les démarches lors d'une recherche d'héritiers ?

Y a-t-il un délai à respecter ?

La ville peut-elle se porter acquéreur ou la maison revient-elle à l'état ?

Y a-t-il des démarches particulières à suivre ou dois-je attendre un retour du notaire ? Suite à séparation, je dois vendre mon bien immobilier rapidement et me reloger. Merci de me donner quelques informations que se soit afin de savoir si je dois et peux patienter ou si je dois abandonner l'idée de redonner vie à cette jolie petite maison.

Par avance, merci,

Thierry